# République Française

### Département du Nord

# **COMMUNE DE PREMESQUES**

#### PROCES-VERBAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	18
Date de la convocation :	08.06.2022
Date d'affichage :	08.06.2022

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# SEANCE DU 13 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de Juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur *Yvan HUTCHINSON*, Maire.

- 14 <u>Présents</u>: Y. HUTCHINSON A. MARQUE P. ALLIOT P. VANDEN DORPE N. GUISLAIN L. BASECQ X. DUBOIS P. CAREY S. VAN EECKE D. DUMONT C LEFEBVRE F. BOULANGER C. ANNAERT J. TYBOU G. DUBOIS
- 3 <u>Absents ayant donné pouvoir</u>: S. MOUVEAUX à Y. HUTCHINSON P. PACCOU à D. DUMONT P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

#### O Excusés:

Madame Chrystel ANNAERT a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, merci de votre présence, j'ouvre cette séance de conseil municipal du 13 juin 2022. Je vous propose la désignation d'un secrétaire de séance, qui suivant l'ordre de la liste, est Madame Chrystel ANNAERT, en remplacement de Stéphane MOUVEAUX qui est excusé et qui a donné pouvoir à Yvan HUTCHINSON. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Chrystel assure cette mission ? Pas d'opposition, je vous remercie. Chrystel, en qualité de secrétaire de séance, je te propose de faire l'appel ».

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL PAR CHRYSTEL ANNAERT.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint, je continue à te laisser la parole Chrystel pour procéder à la lecture de l'ordre du jour ».

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 avril 2022
- 2. Formation de la liste du jury criminel 2023
- 3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2023
- 4. Délibération 2021- 49 relative au temps de travail et fixant les cycles de travail Modifications
- 5. Demande de subvention auprès du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille Volet Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal Rénovation du parc de l'éclairage public Exercice 2022
- 6. Abrogation de la délibération 2021-46 Suppression de la régie unique création de deux régies
- 7. Premesques Handball Club attribution d'une subvention exceptionnelle
- 8. Instauration d'un tarif « 1 jour » pour les centres de loisirs
- 9. Révision des tarifs cantine, garderie, mercredi récréatif et ACM / centre de loisirs Mise en place du tarif de la cantine à 1 €
- 10. Nouvelle aide pour les colonies ou stages sportifs ou culturels de minimum 4 jours
- 11. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Merci Chrystel, il n'y a pas de délibération sur table. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur l'ordre du jour ? Je pense que non et je vous en remercie. Je vous propose d'adopter la délibération :

# 2022-15 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 AVRIL 2022 Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON: "délibération dont vous avez été destinataire du compte-rendu. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ou des demandes de précision par rapport à ce compte-rendu de notre séance du 4 avril. Pas de remarque? Dans ce cas-là je vous propose de l'adopter. Qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie, le compte rendu est adopté ».

# Délibération adoptée à l'unanimité

# 2022-16 - Formation de la liste du jury criminel 2023

Yvan HUTCHINSON: « délibération traditionnelle du Conseil de cette période de l'année. Monsieur le Maire informe qu'il revient aux membres du conseil municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'assises pour la commune de Prémesques.

Je vous fais grâce des articles 254 à 267 du Code de procédure pénale. C'est assez ludique. Nous allons vous solliciter pour donner un numéro de page tu es un numéro de ligne. Nous vérifions ensuite si les personnes qui sont tirées au sort correspondent aux critères. Je rappelle que seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans, au 1er janvier de l'année civile qui suit. (PERSONNES NEES AVANT LE 1er JANVIER 2000). Sont dispensés des fonctions de jurés, les personnes âgées de plus de 70 ans et celles qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission susvisée.

Il est expressément précisé aux personnes tirées au sort que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure. Le maire avertira les personnes qui ont été tirées au sort. Il leur demandera de lui préciser leur profession. Il les informera qu'elles ont la possibilité de demander par lettre simple avant le mois de septembre au Président de la Commission prévue à l'article 262 le bénéfice des dispositions de l'article 258.

#### TIRAGE AU SORT

Sont désignées :

Julit design	ccs.		
N° d'ordre	Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance	adresse
121	Carlier Rémi Roger André	31/01/1986 à Grande- Synthe	118 rue du Retour 59840 PREMESQUES
157	DAUKSZ (SAINGIER) Catheriene Sabine	07/01/1971 à Villeneuve d'Ascq	10 rue du Jura 59840 PREMESQUES
311	GEFFROY Patrick Jean Antoine	07/10/1958 à Armentières	45 C Domaine de la Ferme 59840 PREMESQUES
339	GRZYMKA Julien Bruno	20/02/1981 à Dechy	32 Domaine de la Ferme 59840 PREMESQUES
516	PALIARGUES Mickaël	01/10/1978 à Mont- Saint-Martin	131 rue des Ecoles 59840 PREMESQUES
521	PERRIER (GARCETTE) Patricia	13/07/1968 à Lyon (4ème arrondissement)	13 Domaine du Vieux Chêne 59840 PREMESQUES

Yvan HUTCHINSON: "nous avons les 6 membres de notre jury criminel 2023"

# 2022-17 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2023

Yvan HUTCHINSON: "c'est Monsieur MARQUE qui a la parole"

Arnaud MARQUE: "La nomenclature budgétaire et comptable M14 évolue. La nomenclature M57 étaient déjà en application dans certaines collectivités, elle s'étend à toutes les collectivités dont les communes avec une obligation de mise en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Là ce qu'on vous propose c'est de la mettre en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La nomenclature va changer. On aura le réalisé sur l'ancienne nomenclature et le nouveau budget sur la nouvelle. On fera en sorte de vous présenter un budget dont on arrive à comprendre l'évolution par rapport aux années précédentes. La personne la plus concernée sera Stéphanie puisque c'est elle qui applique la nouvelle nomenclature dans les comptes de la commune"

Stéphanie GELOEN: "le changement de nomenclature va aussi alléger certaines procédures notamment les décisions modificatives dans la limite où 7,5 % du budget des dépenses réelles on ne sera plus obligé de délibérer au Conseil municipal"

Yvan HUTCHINSON: "pour une fois que la nouvelle nomenclature simplifie les choses"

Arnaud MARQUE: "là ce que je vous propose c'est une application dès le 1er janvier 2023"

Stéphanie GELOEN: "juste une précision si la commune accepte cette délibération il faut savoir qu'il faudra la passer également pour le CCAS"

Yvan HUTCHINSON: "est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération qui est encore un peu abstraite? cela veut dire qu'on la met en application sur le prochain budget. S'il n'y a pas de remarques ou de questions, je vous propose d'adopter cette disposition qui simplifie les choses du moins on l'espère. Qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité

# <u>2022-18</u>: <u>Délibération 2021- 49 relative au temps de travail et fixant les cycles de travail – Modifications </u>

Yvan HUTCHINSON: "Arnaud tu as toujours la parole"

Arnaud MARQUE: "Par délibération 2021-49, le conseil municipal a fixé des nouveaux cycles de travail pour les agents de la commune conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6

aout 2019 qui impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'être en conformité avec les 1607 heures de travail par an.

Cette délibération avait reçu un avis favorable du comité technique en date du 3 décembre 2021.

Mais deux erreurs matérielles nous ont été notifiées par la préfecture. Mais la correction de ces erreurs étaient beaucoup plus compliquées parce qu'il fallait repasser par un certain nombre d'organes de validation avec un refus systématique sur ce genre de délibération. Les 2 seules petites corrections ont été mises en rouge dans la délibération que l'on vous propose là. C'est au niveau des services techniques, et des services scolaires, périscolaires et extrascolaires :

Services techniques : semaine de 36 heures : <u>du lundi au jeudi</u> de 7h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 soit 7h15 par jours et le vendredi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 soit 7 heures (total : 36 heures).

Les services scolaires, périscolaires et extrascolaires : <u>le mercredi de 09h à 12h et de 14h à 18h</u> soit 7 heures. Il était précédemment écrit de 10uh à 11h au lieu de 9h à 12h.

Ce sont les 2 seules corrections sur cette délibération tout le reste est identique."

Yvan HUTCHINSON: "Les 2 corrections sont en page 9 du déroulé. Au 2e paragraphe de service technique et au 2e paragraphe de services scolaires périscolaires et extrascolaires. À noter les 36 h sont déjà appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération qui porte sur le toilettage des horaires de travail de nos agents. Pas de remarque particulière ? Je vous propose de l'adopter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie."

# Délibération adoptée à l'unanimité

# <u>2022-19 – Demande de subvention auprès du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille – Volet Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Rénovation du parc de l'éclairage public - Exercice 2022</u>

Yvan HUTCHINSON: "Arnaud tu as toujours la parole"

Arnaud MARQUE: "c'est un sujet bien connu de tous puisque nous avons comme projet de rénover notre éclairage public au cours de ce mandat. Ce sera d'ailleurs le plus gros investissement du mandat."

Yvan HUTCHINSON: "et même depuis 2014"

Arnaud MARQUE: "le marché a été lancé. On a eu des retours qui ont été analysés la semaine dernière. Je vous rappelle qu'on avait déjà demandé une subvention auprès de la DETR. On a reçu un avis favorable d'une subvention de 89 504,40 €. Une subvention du même montant a été sollicitée auprès des services du département du Nord auprès de l'aide départementale des villages et bourgs mais on est toujours en attente d'un retour de la part des services départementaux. On vous propose également de demander une subvention auprès du Fonds de concours de la MEL dans le cadre du volet Transition énergétique et bas carbone. Les éléments financiers seront transmis à la MEL dès que le marché sera attribué. Cette demande de subvention se fait sur la base des montants du marché attribué et non pas de projection. Le but c'est d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention au titre du fonds de concours de la MEL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché. Par contre si on avait la subvention du département on ne pourrait pas avoir toute la subvention de la MEL on ne peut pas aller au-delà de 80% de subvention"

Yvan HUTCHINSON: " Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions?"

Pascal VANDEN DORPE : "J'aimerai rajouter Monsieur le Maire, si dans le parc d'éclairage il y a des candélabres à énergie renouvelable il peut y avoir un bonus de 10% supplémentaire sur l'abondement qui normalement est de 30%".

Yvan HUTCHINSON : "Sur la base des montants réels que nous communiquerons. L'analyse a été faite. Les 2 candidats qui ont répondu, ont été auditionnés mardi dernier. Suite à cette audition il y a encore

une négociation qui est possible. Une dernière copie doit être encore rendue. Des questions ont été transmises aux entreprises et elles ont une dizaine de jours pour nous répondre. C'est un marché négocié. Ils nous remettent leur meilleure offre. Et là on prendra une décision finale. Attribution du marché fin juillet dans le cadre d'une commission d'appel d'offres. Début des travaux à l'automne. Pascale, je t'en prie."

Pascale ALLIOT: "La meilleure offre c'est en termes de prix?"

Yvan HUTCHINSON: "Les critères de pondération sont assez complexes c'est 40% sur la partie financière, 60% sur la partie technique c'est à dire moyens humains, retroplanning, qualité des matériels. On n'a pas de notion de prix majoritaire. On veut mettre le paquet sur quelque chose de qualitatif. On faisait allusion juste avant la réunion, au quartier de la Montagne, où il y avait de nombreuses pannes aléatoires. On est interpellé par les habitants. On est presque au bout du sujet. Comme je viens de l'indiquer les travaux c'est presque pour "demain matin". Mais on peut concevoir que ce soit long. Aujourd'hui on a des pannes intermittentes et Xavier connaît bien le dossier. Mais tout ça ne sera plus qu'un mauvais souvenir dans quelques semaines."

Arnaud MARQUE : "c'est un marché à économie donc au-delà du coût d'investissement, il y a aussi le gain derrière."

Yvan HUTCHINSON: "le bureau d'études a fixé l'objectif minimum d'économies à 70% et que les 2 candidats sont au-delà. Donc dans une période où l'énergie va énormément augmenter on est en train de faire un investissement fondamental pour la commune. Globalement amélioration de la sécurité d'urbanisme 31 %, optimisation gestion coûts investissement fonctionnement 30%, amélioration de la maintenance qualité de service 27% et performances en matière de protection environnementale développement économique et social 12%. Mais le fond de la délibération est de m'autoriser à solliciter une subvention auprès de la MEL dans le cadre du\_fonds de concours de la transition énergétique. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie."

# Délibération adoptée à l'unanimité

# <u>2022-20 – Abrogation de la délibération 2021-46 – Suppression de la régie unique – création de deux</u> régies

Yvan HUTCHINSON: "Arnaud c'est à toi."

Arnaud MARQUE: "Par délibération 2021-46, le conseil municipal de Prémesques a supprimé l'ensemble des régies de recettes existantes sur la commune et a créé la régie unique afin de répondre au mieux aux exigences de la Direction Générale des Finances Publiques. Or, il s'avère que cette régie unique a compliqué la gestion et le travail des deux régisseurs car il n'a pas été possible de conserver deux comptes DFT séparés pour permettre aux régisseurs en exercice de pouvoir pointer correctement les paiements reçus pour les différents services.

Aussi, les 2 régisseurs nous ont demandé de créer 2 régies distinctes. Il convient d'abroger la délibération 2021-46 créant une régie unique et de procéder à la création de 2 régies :

- 1. Régie périscolaire pour l'encaissement des produits des services de garderie et de restauration scolaire
- 2. Régie « Guichet des services municipaux » pour l'encaissement des produits des locations de salles et de matériel, photocopies, vente de bois, centres de loisirs, séjours, manifestations municipales, redevances d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal doit :

- Approuver la suppression de la régie « guichet unique prémesquois » à compter de la clôture des comptes
- Autoriser Monsieur le Maire à créer, par décision deux régies de recettes comme suit :

- Régie périscolaire
- Régie « guichet des services municipaux »

Par ailleurs, il convient de lister l'ensemble des moyens de paiement acceptés par la commune en règlement des produits liés à l'ensemble des services précédemment cités.

Les moyens de paiement acceptés à la date de création de ces deux régies sont :

- La carte bancaire,
- Le prélèvement unique
- Les chèques
- Tous paiements à distance via internet
- Les prélèvements (via la signature d'un mandat SEPA)
- Chèques-vacances (uniquement pour les produits de services de centres de loisirs et de séjours)

Le paiement en numéraire n'est plus autorisé."

Yvan HUTCHINSON: "Y a-t-il des questions? Oui Pascale."

Pascale ALLIOT: "concernant le service extrascolaire donc le centre de loisirs c'est Stella qui le gère même les factures c'est elle qui est les gère ? Oui. OK, j'avais donc ma réponse".

Yvan HUTCHINSON: "Y a-t-il d'autres remarques? Cette délibération où on se met à jour est dans l'air du temps pour faciliter les paiements et améliorer le recouvrement. Qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie."

# Délibération adoptée à l'unanimité

# 2022-21: Prémesques Handball Club - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Yvan HUTCHINSON: "Ludovic, je te laisse la parole."

Ludovic BASECQ: "Le revêtement de la salle de Sports ayant été refait à neuf, il a été demandé au club de handball de ne plus utiliser de colles sur les ballons afin de préserver l'état du sol. Aussi, les ballons utilisés jusqu'alors sont enduits de colle, de ce fait, le club a été contraint de renouveler l'ensemble de ses ballons et a sollicité une aide de la commune.

Le montant de la facture étant de 500 €. La subvention de 2021 était de 800 €, nous l'avons baissé cette année à 600 €. Après discussion avec la commission, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle pour financer l'achat de ces ballons à hauteur de 60% de la facture soit 300€"

Sylvie VAN EECKE : "Pourquoi ne pas verser la totalité du montant de l'achat des ballons puisque pour l'association ce n'était pas du tout prévu de racheter des ballons."

Ludovic BASECQ: "Alors on regarde les finances de l'association. Actuellement l'association a largement les capacités de payer 200€. Ils ont un compte épargne où il y a à peu près 1800€. Le fait de ne pas verser en subvention la totalité de la facture ne va pas les mettre en péril."

Pascale CAREY: "Est-ce que ça risque de poser d'autres contraintes à d'autres associations?"

Ludovic BASECQ: "Pas à notre connaissance pour le moment. On rappelle régulièrement aux associations de ne pas utiliser des choses saillantes sur le revêtement du sol. Mais pour le moment il n'y a pas d'autres contre-indications."

Nathalie GUISLAIN: "Est-ce qu'il y a moyen de faire signer une charte préventive à toutes les associations qui utilisent la salle?"

Arnaud MARQUE : "Est-ce que dans le règlement intérieur de l'utilisation de la salle cela a été spécifié qu'il est interdit d'utiliser des ballons avec de la colle ?".

Ludovic BASECQ : "Non c'est un des projets de la commission de refaire le règlement intérieur de la salle de sports."

Sylvie VAN EECKE : "Comme il a dû être précisé dans le règlement intérieur qu'il est interdit de manger ou boire dans la salle."

Ludovic BASECQ: "oui, tout à fait."

Sylvie VAN EECKE: "On sait grâce au planning d'utilisation de la salle, quelle association a utilisé la salle à quelle heure. S'il y a des choses qui ont été abîmées on peut savoir quelle est l'association responsable".

Ludovic BASECQ: "Oui mais pour cela il faut faire passer quelqu'un après chaque association. Il a été demandé aux responsables des associations de faire remonter les choses qui leur paraîtraient anormales. Après il y a également la caméra intérieure de la salle."

Sylvie VAN EECKE : "Une autre question concernant le nettoyage de la salle, je suppose qu'il est différent. Comme le revêtement est différent j'imagine qu'on n'utilise pas la même chose".

Ludovic BASECQ: "On a pour le moment changé les brosses de la machine autolaveuse."

Sylvie VAN EECKE: "J'ai encore une question par rapport à cette salle si on arrive à faire des réceptions telles que les vœux du maire, il n'y aura plus besoin de positionner des tapis?".

Ludovic BASECQ: "C'est en effet le but. Reste encore la question de l'utilisation des chaises dans cette salle. Ça engendre d'autres questions qu'on va découvrir au fur et à mesure. Il faudra donc être vigilant".

Arnaud MARQUE: "Il est possible de fournir des bouchons pour les talons pour éviter de rayer le sol."

Yvan HUTCHINSON: "Cette question mérite en effet d'être soulevée cependant j'ai rarement vu des talons aiguilles à la salle de sport et la mode est plutôt aux baskets. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération de subvention liée au handball qui a fait digresser un petit peu sur le changement de revêtement de sol qui au passage est une belle réussite. Je tiens à remercier Ludovic qui a drivé ce dossier dont le résultat est très sympa et dont les utilisateurs s'en félicitent."

Ludovic BASECQ: "On propose donc de voter cette subvention de 300€."

Yvan HUTCHINSON: "Qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie."

### Délibération adoptée à l'unanimité

# 2022- 22 - Instauration d'un tarif « 1 jour » pour les centres de Loisirs

Yvan HUTCHINSON: "Pascale ALLIOT je te laisse la parole."

Pascale ALLIOT: "Le calendrier scolaire 2022 arrête les cours le jeudi 7 juillet 2022, aussi, il a été décidé de démarrer le centre de loisirs d'été dès le vendredi 8 juillet 2022 pour ne pas laisser les parents dans la panade. Or, il n'existe pas aujourd'hui de tarifs pour une journée de centre de loisirs. Aussi, nous vous proposons de voter le tarif un jour. On a pris le tarif 2 jours et on l'a divisé par 2, en fonction des différents quotients familiaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif pour les centres de loisirs à compter du 8 juillet 2022. Sachant que ce tarif un jour ne veut pas dire qu'on peut inscrire un enfant pour une seule journée. C'est parce que cette semaine-là du début des vacances ne comporte qu'un seul jour de centre. Il ne sera valable que pour les périodes de centres aérés où il n'y a qu'une seule journée.

Le tableau des tarifs est donc modifié comme suit (modification grisée) :

Tarification des Centres aérés en euros

catégorie de QF	Semaine de 1 jours	desemaine de 3 jours	200 - 200 - 200 0	semaine de jours	5
--------------------	--------------------------	-------------------------	-------------------	---------------------	---

Prémesquois	1	moins de 370	4.50	9,00€	14,00 €	19,00 €	23,00€
	2	de 370 à 499	5.50	11,00 €	16,00€	21,00€	26,00€
	3	De 500 à 799	6.50	13,00€	18,00 €	23,00 €	29,00€
	4	de 600 à 799	7.50	15,00 €	20,00€	26,00€	33,00€
	5	de 800 à 999	8.00	16,00€	23,00€	29,00€	37,00 €
	6	de 1000 à 1199	8.50	17,00 €	24,00 €	30,00 €	38,00€
	7	Plus de 1200	9.00	18,00€	25,00€	31,00 €	39,00€
Extérieurs sous conditions*	8	Moins de 370 à 599	13.50	27,00 €	32,00€	41,00 €	50,00€
	9	De 600 à 1199	14.25	28,50€	33,50€	42,50€	51,50€
	10	Plus de 1200	15.00	30,00€	35,00€	44,00 €	53,00€
Extérieurs sans condition	11	Moins de 370 à 599	16.00	32,00€	38,00 €	50,00€	62,00€
	12	De 600 à 1199	16.75	33,50€	39,50€	51,50€	63,50€
	13	Plus de 1200	17.50	35,00€	41,00 €	53,00 €	65,00€

<sup>\*:</sup> Grands-parents résidants dans la commune, nourrice dans la commune ou parents travaillant dans la commune

Yvan HUTCHINSON: "est-ce qu'il y a des remarques? Qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie."

### Délibération adoptée à l'unanimité

# 2022- 23 : Révision des tarifs de cantine, garderie, mercredi récréatif et ACM / centres de loisirs – Mise en place de la tarification sociale « dispositif de la cantine à 1 € »

Yvan HUTCHINSON: "toujours Pascale."

Pascale ALLIOT: "L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€. Une aide financière est accordée, dans un délai limité, pour 3 ans, à partir du moment où on signe cette convention et Prémesques peut y adhérer. Donc nous avons beaucoup discuté et il a été décidé de revoir notre grille tarifaire. Nous allons voter plusieurs choses ce soir : la révision entière de tous les quotients familiaux et pour la mise en place de ces tarifs à 1€ il y avait des choses imposées telles que minimum 3 quotients familiaux, un au minimum en dessous d'1€, un égal au minimum à 1 € et un audessus d'1€. On a retenu tous ces critères et on a revu l'ensemble de nos quotients familiaux parce que contrairement à ce que l'on vient de voter à l'instant, les anciens quotients familiaux, les tarifs les plus aisés étaient à partir du quotient familial de plus de 1200. Or avec la baisse du pouvoir d'achat, la crise sanitaire et tout ce qu'il se passe, on a trouvé que le quotient 1200 c'est pour une petite famille modeste moyenne. On a essayé de permettre à un maximum de famille de pouvoir bénéficier du tarif avantageux. On a revu l'ensemble des dossiers familiaux et on va jusqu'à un quotient familial de plus de 3000. Ce qui nous permet de proposer un tarif à 1€ ou à moins d'1€ depuis le quotient familial moins de 369 jusqu'au 3000.

Il faut savoir qu'à chaque repas facturé à 1€ ou moins d'1€, l'Etat nous reverse 3€/repas pour 3 ans. Audelà de ces 3 ans, on revote sur des tarifs comme nous avions jusqu'à maintenant, à moins que l'Etat renouvelle cette offre.

On a fait la même chose pour les extérieurs sous conditions parce que cette offre concerne également les extérieurs sous et sans conditions.

Donc chaque tranche, qu'elle soit prémesquoise, extérieure sous ou sans conditions bénéficie au minimum d'un tarif à 1€. Ça c'est la première chose et ensuite on a revu les tarifs des mercredis récréatifs et des centres de loisirs / accueils collectifs des mineurs, car pour nous aussi les coûts augmentent et les dotations baissent. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? Aussi, il vous est proposé les tarifs suivants :

			cantine	garderie	Accueil	collectif d	Accueil collectif des mineurs / Centre de loisirs	/ Centre d	e loisirs	mercredi récréatif	écréatif		
										engagement à l'année	nent à ée	inscriptions	tions
	tranche quotient familial	catégorie de QF	prix du repas	Prix d'une 1/2h	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
Prémesquois	moins de 369 €	1	0,40€	905′0	5,00€	10,00€	15,00€	20,00€	24,00€	3,10€	5,10€	5,10 €	8,10€
	de 370 € à 499 €	2	0,50€	0,55 €	9 00′9	12,00€	17,00€	22,00€	27,00 €	3,60€	6,10€	3,60€	9,10€
	de 500 € à 599 €	3	€09'0	909′0	7,00 €	14,00€	19,00€	24,00€	30,00€	3,90€	€,60 €	5,90 €	309′6
	de 600 € à 799 €	4	0,70€	0,65 €	8,00€	16,00€	21,00€	27,00€	34,00€	4,10€	7,10€	6,10 €	10,10€
	de 800 € à 999 €	2	908′0	0,75 €	8,50€	17,00€	24,00€	30,00€	38,00€	4,60 €	3 09′2	€,60 €	10,60€
	de 1000 € à 1999 €	9	3 06′0	908′0	€ 300′6	18,00€	26,00€	32,00€	40,00€	4,90€	3 06′∠	€,90 €	10,90 €
	de 2000 € à 2999 €	7	1,00€	€0,90 €	9,50€	19,00€	27,00€	33,00 €	41,00€	5,10€	8,20€	7,20 €	11,20 €
	plus de 3000 €	∞	3,00€	1,00€	10,00€	20,00€	28,00€	34,00€	42,00 €	5,30€	3,50€	7,50 €	11,50€
Extérieurs sous conditions*	moins de 599 €	6	0,90€	1,00 €	14,00 €	28,00€	33,00 €	42,00 €	51,00€	6,10€	11,10€	8,10€	14,10 €
	de 600 € à 999 €	10	1,00€	1,20€	14,50 €	29,50 €	34,50 €	43,50 €	52,50 €	7,10€	12,10€	9,10€	15,10€

16,10€	17,10€	17,10 €	18,10€	19,10€	20,10€
10,10 € 16,10 €	11,10 €	11,10 €	12,10€	13,10 €	14,10 €
8,10€ 13,10€	14,10 €	14,10 €	15,10€	16,10€	17,10 €
8,10€	9,10€	9,10€	10,10€	11,10 €	12,10 €
€3,00	54,00€	63,00 €	64,50 €	€6,00 €	900′29
45,00 €	46,00 €	51,00 €	52,50€	42,00€ 54,00€	43,00 € 55,00 €
36,00€	37,00€	39,00€	40,50 €	42,00 €	43,00 €
31,00€	32,00€	33,00 €	34,50 €	36,00€	18,50 € 37,00 €
15,00 €	15,50€	16,50 €	17,50€	18,00€	18,50€
1,40 €	1,50 €	1,10€	1,30 €	1,60€	1,80€
4,20 €	4,50€	1,00€	4,60€	4,75€	4,90€
11	12	13	14	15	16
de 1000 € à 2999 €	plus de 3000 €	moins de 599 €	de 600 € à 999 €	de 1000 € à 2999 €	plus de 3000 €
		extérieurs sans condition			

\* : grands-parents ou assistantes maternelles prémesquois, ou parents travaillant dans la commune

Il est précisé que :

- Le tarif de la cantine à 1 € est mis en place pour une durée de 3 ans grâce au soutien de l'Etat et à la signature d'une convention, la commune ne pourrait supporter seule cette charge financière supplémentaire, aussi il conviendra de revoir ces tarifs si l'aide de l'Etat venait à cesser.
- Concernant les centres de loisirs, l'inscription se fait à la semaine, le tarif appliqué tient compte du nombre de jours de centre lors des semaines, il n'est pas possible, par exemple, pour une semaine de 5 jours de s'inscrire que pour une seule journée.

Yvan HUTCHINSON: "En conclusion de la délibération, nous devons décider de :

- Dire que les tarifs sont applicables dans le respect de la grille des quotients en vigueur à compter du 1er septembre 2022
- Dire qu'il sera appliqué une pénalité lorsque les familles viendront rechercher leurs enfants aux activités périscolaires et extrascolaires après l'heure de fermeture. Cette pénalité de retard est de 5.00 € pour les 15 premières minutes et de 10.00 € pour le ¼ d'heure de retard suivant.
- Dire qu'à chaque renouvellement du quotient familial, les familles qui ne présenteraient pas de justificatifs se verront appliquer par défaut le quotient familial de la tranche la plus élevée. (8 pour les prémesquois, 12 pour les extérieurs sous conditions et 16 pour les extérieurs sans condition)
- Dire que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune. Oui, Arnaud ? "

Arnaud MARQUE: "J'ai bien compris que l'Etat allait rembourser 2€ c'est ça?"

Pascale ALLIOT: "3 €."

Arnaud MARQUE: "Ma question est comment récupère-t-on cet argent au niveau de l'Etat?"

Pascale ALLIOT: "tous les trimestres il faudra envoyer un état".

Arnaud MARQUE: "Ma question est de savoir si on peut sortir ces éléments de manière automatisée. Pour savoir s'il y a une charge de travail importante supplémentaire."

Pascale ALLIOT: "Oui on sortira ces éléments de manière automatisée."

Pascale CAREY : "A-t-on une idée du nombre de personnes qui vont pouvoir bénéficier de cette cantine à 1€?"

Pascale ALLIOT : "En fonction des personnes qui ont communiqué leur quotient familial, cela représente une centaine de familles qui pourront bénéficier de la cantine à 1€"

Yvan HUTCHINSON : "Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions pour cette belle copie ? Je la soumets au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie à nouveau pour le travail fourni. C'est toujours très délicat de refixer ces seuils et ces curseurs surtout en la période que l'on vit"

# Délibération adoptée à l'unanimité

# <u>2022- 24 : Instauration d'une nouvelle aide financière pour les colonies ou stages sportifs ou culturels de minimum 4 jours</u>

Yvan HUTCHINSON: "Pascale, tu as toujours la parole".

Pascale ALLIOT: "D'habitude tous les ans, on participe financièrement à des colonies de vacances pour des enfants âgés de 14 à 18 ans qui partent en juillet et âgés de 4 à 18 ans pour le mois d'août 2022. On a très peu d'inscrits parce que ces colonies ont un coût d'environ 700€. Donc on a essayé de réfléchir pour aider autrement et plus largement nos familles. Donc on voudrait vous soumettre la proposition d'offrir une participation financière sur des stages de minimum 4 jours. Ça peut être des stages culturels comme peuvent le proposer des musées de la région ou des stages sportifs.

Le montant des aides est fixé en fonction du quotient familial des familles :

- Quotient familial de moins de 799 €: 80 €
- Quotient familial de 800 à 2999 €: 60 €
- Quotient familial de + de 3000 €: 40 €

On offrirait cette participation financière uniquement aux jeunes de 14 à 18 ans pour le mois de juillet puisqu'il y a le centre aéré qui est possible pour les plus jeunes de 4 à 13 ans. En revanche comme au mois d'août on n'a pas de centre aéré, on vous propose de l'offrir dès 4 ans jusqu'à 18 ans pour l'ensemble des familles. Il vous est donc demandé d'accepter l'instauration cette nouvelle offre financière."

Sylvie VAN EECKE: "Ce n'est pas précisé mais nous avions dit que ce ne serait qu'une seule fois".

Pascale ALLIOT: "Tout à fait on ne peut pas cumuler cette demande pour le mois de juillet et une fois pour le mois d'août".

Yvan HUTCHINSON: "En effet il faut amender la délibération pour que cela soit clair."

Pascale ALLIOT: "Et bien évidemment le remboursement sera fait quand nous aurons la facture acquittée pour être certain que l'enfant a bien participé à l'activité."

Arnaud MARQUE: "A raison d'une participation par enfant et par année".

Pascale ALLIOT : "Par été! parce que si on le rend pérenne l'année prochaine il faudra le revoter."

Ludovic BASECQ: "Et c'est quel que soit l'organisme? Si c'est une association?"

Pascale ALLIOT: "Oui quel que soit l'organisme."

Julie TYBOU: "Et c'est seulement l'été?"

Pascale ALLIOT: "Oui on a précisé juillet et août."

Julie TYBOU: "Donc pour les 14/ 18 ans qui voudraient faire un stage pendant les vacances de la Toussaint, ce n'est pas possible?"

Pascale ALLIOT: "Non pour le moment on a décidé uniquement que pour l'été. On faisait également auparavant une aide au voyage pour les vacances de février avec un stage de ski en février mais on n'avait jamais d'inscrits. Mais quand on l'a proposé en commission ce n'était que pour l'été."

Yvan HUTCHINSON: "Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur cette aide financière".

Arnaud MARQUE : "La délibération précise que cette aide est pour l'année 2022 ce n'est donc pas pérenne."

Pascale ALLIOT : "Oui, soit on prolonge l'année prochaine en la revotant. On ne la vote que pour cette année et on en tirera un bilan."

Yvan HUTCHINSON: "Eu égard pour ces 2 remarques à noter celle de Sylvie et celle d'Arnaud pour qu'on amende cette délibération avec ces 2 données supplémentaires, qui est favorable? Qui s'abstient? Qui vote contre? Je vous remercie.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

Dans les **questions diverses**, j'ai quelques annonces à vous faire. Il s'est tenu le 8 juin dernier une réunion publique au sujet de la base de loisirs à la Salle Saint Laurent et je remercie les élus qui ont pu être présents. Il y a eu du monde, à peu près 80 personnes. Cette réunion nous a permis de mettre à plat la situation de cette base de loisirs qui a fait couler beaucoup d'encre avec quelques papiers dans la presse locale. On va continuer à avancer à la fois avec la société de pêche et avec la Métropole, puis sur les sujets d'aide d'urgence, de reconnaissance d'état de catastrophes naturelles. Mais aussi ce qu'Arnaud vous a dit en réunion préparatoire, sur la possibilité de mécénat avec des entreprises locales

qui se sentent l'envie de nous aider dans ce cadre-là et qu'elles se sentent tout à fait à l'aise, on les recevra avec plaisir.

À la rentrée, nous ferons un certain nombre de réunions thématiques. Je pensais que nous aurions le temps de les faire avant l'été mais le calendrier est ce qu'il est. Je vous en demande déjà beaucoup. La plupart de vos week-ends sont pris depuis le mois d'avril, donc il ne faut pas trop tirer sur la corde. Ça nous permettra de respirer un petit peu cet été et de lancer des réunions thématiques qui se feront à la salle Saint Laurent s'il n'y a pas une 7e ou une 8e vague de la COVID qui nous empêche de nous réunir. Mais il n'y a pas de raison.

Nous travaillerons donc avec les Prémesquois sur le plan pluriannuel d'investissement sur la voirie et le plan vélo ; le PLU puisqu'il a été ratifié, vous le savez en 2021 mais les derniers arbitrages du PLU sont en cours de rédaction avec la Métropole et donc ce sera le moment je pense, je ne suis pas sûr qu'on aura une réponse de la MEL d'ici l'été, septembre me paraît prudent. Et puis bien évidemment, répondre à d'autres questions des habitants sur le stationnement sur un certain nombre de sujets. La ville changera profondément de de physionomie quand même en matière de circulation, de voirie, d'espaces publics, dans les années à venir. On est parti sur des travaux de longue haleine, jusqu'à 2027 et donc c'est important de partager ces éléments avec les habitants.

De même que sur le PLU et le PLH : le plan local d'habitat, ça me paraît normal de partager avec les Prémesquois, combien nous allons produire de logements dans les années à venir, combien nous allons être et tout ça nous permettra aussi, in fine d'anticiper la démographie scolaire ; qui vous le savez on ne s'en est pas caché avec Pascale, est en décrue. Et il faut donc quand on est à la croisée des chemins, je l'avais dit à plusieurs reprises : un indice de vieillissement qui progresse, plus d'enterrements que de mariages qui n'est jamais bon signe, et surtout la difficulté à accueillir des jeunes couples puisque vous savez que le foncier est quand même très cher globalement dans la commune. Tout ça, nous a fait réfléchir et va nous faire avancer et on sera en mesure de proposer une copie compréhensive de toutes et tous à la rentrée.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les mois à venir. Est-ce que vous avez des annonces à faire sur différentes manifestations questions ? Un petit point agenda. Oui, Ludovic ?"

Ludovic BASECQ: "On commence avec le 21 juin: la fête de la musique. Donc il y aura des manifestations en tout cas une animation dans la cour de l'école, la scène est installée c'est un mardi soir, il y aura des animations avec Prémesques Musique et on finira la soirée avec LiloDillo un groupe de jazz manouche. Cette année la fête de la Musique est organisée par Prémesques Musique bien sûr mais aussi par l'association de tennis. Tous les bénéfices récoltés seront reversés à une aide pour l'Ukraine."

Pascale ALLIOT: "le jeudi 23 juin l'atelier Finoreilles. Il s'agit d'un chœur d'enfants où il y aura les ateliers de Roubaix, Lille-Sud et 5 chanteurs de Prémesques. Début du concert 18h30 à la Salle Saint Laurent."

Ludovic BASECQ: "Le 25 juin ce sera la kermesse de l'école, le 26 juin c'est le bal trap avec son méchoui. Le 3 juillet, le brevet cyclo de Prémesques. Le 13 juillet, on a le feu d'artifice mais en préambule cette année nous proposons un cinéma de plein air ferons avec un écran géant installé dans le stade qui servira l'après-midi au centre aéré, avec un film adapté à l'âge des enfants. Le soir, ce sera un film familial suivi du feu d'artifice. Le lendemain pour le 14 juillet il y aura le traditionnel dépôt de gerbes au Monument aux Morts."

Pascale ALLIOT: "Et la remise aux jeunes diplômés de 2022."

Ludovic BASECQ : "Il y aura la braderie du Comité des Fêtes, le 7 août au quartier de la Montagne. Le 3 septembre : le Forum des Associations."

Pascal VANDEN DORPE: "Nous avons voté en ce début d'année, une subvention pour l'achat d'équipements de vélo; on a plus de 20 dossiers qui ont été validés par la commission environnement. C'est un beau succès."

Pascale ALLIOT: "et l'achat de quoi principalement?"

Pascal VANDEN DORPE: "Des casques, des antivols, des porte-bébés, des kits d'éclairage."

Ludovic BASECQ : "J'ai oublié dans l'agenda, l'association Judo Taï So de Prémesques envoie une de ses délégations participer au marathon de Londres le 10 et 11 juillet pour le 10 km. Ils vont courir pour récolter des fonds au profit de l'association la Vie Adorée qui aide à lutter contre les cancers pédiatriques."

Sylvie VAN EECKE : "La municipalité sera certainement sollicitée de nouveau pour l'opération challenge mon bonnet rose qui se déroule en octobre et la collecte de tee-shirt qui commencera en septembre."

Ludovic BASECQ: "n'hésitez pas à faire passer aux associations le fait de nous consulter en amont de façon à ce que nous puissions communiquer tout cela."

Pascale ALLIOT : "Pour l'exposition du MUMO hier, nous avons eu 170 visiteurs donc c'était un beau succès. Quand ils ont fait l'ouverture à Saint-Sauveur ils étaient 240 visiteurs. Donc on peut être fier de cet évènement culturel."

Yvan HUTCHINSON: "s'il n'y a plus d'autre sujet je vous propose de lever la séance."